

PROCEDURE DE SOUSCRIPTION – PRIMONIAL SERENIPIERRE

Pour souscrire au contrat d'assurance vie Primonial Sérénipierre, suivez le mode d'emploi ci-dessous:

Le dossier de souscription

- Complétez et signez le bulletin de souscription dans les cases indiquées pour le souscripteur
- Complétez et signez la synthèse patrimoniale personne physique
- Indiquez sur le bulletin de souscription les frais convenus avec votre conseiller (à côté du montant investi)
- Pensez à bien choisir la clause bénéficiaire et précisez toutes les informations concernant les supports choisis et les options de gestion choisies

Liste des documents à envoyer

- Le bulletin de souscription dûment rempli et signé
- La synthèse patrimoniale personne physique dûment complétée et signée
- Un chèque correspondant au montant du versement initial à l'ordre de « SURAVENIR » + un chèque de 50€ (uniquement pour le 1er versement) à l'ordre de « Le collège du patrimoine »
- Un RIB et l'autorisation de prélèvement complétée et signée pour la mise en place des versements programmés
- Une pièce d'identité en cours de validité (recto / verso)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le rapport confidentiel lutte anti-blanchiment si le versement est égal ou supérieur à 150 000 €

N'oubliez pas de prendre connaissance des dispositions générales du contrat et de la liste des fonds en unités de compte.

ENVOYEZ CES DOCUMENTS A
K&P FINANCE
8 Rue de l'Arcade
75008 Paris

K&P FINANCE est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous fournir toute information sur rendez-vous ou par téléphone au 01 42 56 60 00.



BULLETIN D'ADHÉSION

PRIMONIAL SÉRÉNIPIERRE



Primonial SéréniPierre

Contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport n°3168

Février 2015

Bulletin d'adhésion

Code client Primonial : ⌴⌴⌴⌴⌴⌴⌴

ADHÉRENT(S)

Le(s) (la) soussigné(e)(s), ci-après désigné(e)(s) adhérent(e)(s), demande(nt) son(leur) adhésion à l'association Le Collège du Patrimoine et au contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport **Primonial SéréniPierre** souscrit par cette association auprès de la société d'assurance Suravenir.

ADHÉRENT

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : ____________________

Nom de naissance : ____________________

Prénom(s) : ____________________

Adresse : ____________________

Code postal : ⌴⌴⌴⌴⌴

Ville : __________ Pays : __________

Adresse fiscale *(si différente)* : ____________________

____

Date de naissance : ⌴⌴/⌴⌴/⌴⌴⌴⌴

Tél. domicile : __________ Portable : __________

Email : __________@__________

CO-ADHÉRENT[1]

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : ____________________

Nom de naissance : ____________________

Prénom(s) : ____________________

Adresse : ____________________

Code postal : ⌴⌴⌴⌴⌴

Ville : __________ Pays : __________

Adresse fiscale *(si différente)* : ____________________

____

Date de naissance : ⌴⌴/⌴⌴/⌴⌴⌴⌴

Tél. domicile : __________ Portable : __________

Email : __________@__________

EN CAS DE CO-ADHÉSION

La co-adhésion est limitée aux conjoints mariés sous un régime de communauté. Le dénouement du contrat au second décès est limité aux conjoints mariés sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en pleine propriété au conjoint survivant ou sous un régime de communauté avec clause de préciput portant notamment sur le contrat d'assurance-vie.

DÉNOUEMENT DU CONTRAT

☐ Au 1er décès *(les co-adhérents reconnaissent être mariés sous un régime de communauté).*

☐ Au 2nd décès *(les co-adhérents reconnaissent être mariés sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en pleine propriété au conjoint survivant ou sous un régime de communauté avec clause de préciput portant notamment sur le contrat d'assurance-vie).*

Merci de joindre impérativement à ce bulletin d'adhésion un justificatif de domicile de moins de trois mois, et la photocopie d'une pièce officielle d'identité de l'adhérent en cours de validité et, le cas échéant, la photocopie d'une pièce officielle d'identité en cours de validité du co-adhérent.

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT PRIMONIAL SÉRÉNIPIERRE

ADHÉSION À L'ASSOCIATION LE COLLÈGE DU PATRIMOINE

☐ 50 € *(1 seul adhérent)*

☐ 100 € *(pour une co-adhésion)*

Merci de joindre un chèque séparé à l'ordre de **"Le Collège du Patrimoine".**

DURÉE DE VOTRE ADHÉSION[2]

☐ Fixe de ______ ans *(minimum 8 ans, maximum 85 ans moins votre âge, ou pour les adhérents de plus de 76 ans durée maximale de 8 ans).*

☐ Viagère *(option par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée).*

VERSEMENT INITIAL

Montant : __________ € brut *(minimum 10 000 euros)*

Frais à l'entrée : __________ €, soit ______ % *(5 % maximum)*

Versement net : __________ €

Le versement est à régler par chèque libellé **à l'ordre exclusif de Suravenir**.

Pour tout versement supérieur ou égal à 50 000 € (et pour tous versements de français vivant à l'étranger), merci de bien vouloir préciser l'origine des fonds : ☐ épargne déjà constituée, ☐ réalisation d'actifs, ☐ héritage/donation, ☐ intérêts/dividendes/stock-options, ☐ gain aux jeux, ☐ indemnisation/dommages & intérêts, ☐ autres : préciser ____________________

Pour les montants supérieurs ou égaux à 150 000 €, merci de joindre obligatoirement un justificatif[2].

VERSEMENTS PROGRAMMÉS[2][3]

(Merci de joindre un relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT) ainsi que le mandat de prélèvement ci-joint complété)

Montant : __________ € brut

Frais sur versement : __________ €, soit ______ % *(5 % maximum)*

Versement net : __________ €

Périodicité : ☐ mensuelle *(minimum 100 €)* ☐ trimestrielle *(minimum 300 €)* ☐ semestrielle *(minimum 600 €)* ☐ annuelle *(minimum 600 €)*

Jour de versement[4] : ☐ 1er ☐ 8 ☐ 20 ☐ dernier jour du mois/trimestre/semestre/année

☐ Je choisis un ajustement annuel du montant de mes versements programmés.

RÉPARTITION DU VERSEMENT INITIAL ET DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS

Sélectionnez les supports d'investissement[5] de votre versement initial et de vos versements programmés.
Vous pouvez choisir pour vos versements programmés d'adopter ou non la même répartition que celle spécifiée pour votre versement initial. Si vous optez pour une répartition différente, veuillez la préciser.

VERSEMENT INITIAL			VERSEMENTS PROGRAMMÉS[6]		
Nom du support	**Code ISIN**	**Répartition en %**	**Nom du support**	**Code ISIN**	**Répartition en %**
FONDS EN EUROS :			FONDS EN EUROS :		
SÉCURITÉ PIERRE EURO *Pour accéder au fonds en euros SÉCURITÉ PIERRE EURO, chaque versement doit être investi à hauteur de* ***35 % minimum*** *du montant total du versement sur une (des) unité(s) de compte présente(s) au contrat.*		% *(65 % maximum)*	SÉCURITÉ PIERRE EURO *Pour accéder au fonds en euros SÉCURITÉ PIERRE EURO, chaque versement doit être investi à hauteur de* ***35 % minimum*** *du montant total du versement sur une (des) unité(s) de compte présente(s) au contrat.*		% *(65 % maximum)*
ACTIF GÉNÉRAL		%	ACTIF GÉNÉRAL		%
	Sous total (a)	%		Sous total (a)	%
UNITÉ(S) DE COMPTE :			UNITÉ(S) DE COMPTE :		
		%			%
		%			%
		%			%
		%			%
		%			%
		%			%
	Sous total (b)	%		Sous total (b)	%
	TOTAL (a) + (b)	**100 %**		TOTAL (a) + (b)	**100 %**

BÉNÉFICIAIRES[2]

L'(les) adhérent(s) désigne(nt) comme bénéficiaire(s) en cas de décès avant le terme de l'adhésion :

☐ **Clause générale en cas d'adhésion simple :** son conjoint non séparé de corps ou la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut ses autres héritiers, en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

☐ **Clause générale en cas de co-adhésion**

- Dénouement au 1er décès : en cas de décès de l'un des co-adhérents, les capitaux décès seront versés au co-adhérent survivant à la date du décès, à défaut aux enfants nés ou à naître, vivants ou représentés des co-adhérents par parts égales, à défaut aux héritiers de l'adhérent dont le décès entraîne le dénouement du contrat, en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.
- Dénouement au 2nd décès : en cas de décès du dernier co-adhérent, les capitaux décès seront versés à ses enfants, nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut à ses autres héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

☐ **Clause libre** : autres bénéficiaires à désigner ci-dessous *(toutes les cases doivent être IMPÉRATIVEMENT complétées).*
Si nombreux bénéficiaires et/ou si bénéficiaires de second rang, reportez la liste complète des bénéficiaires sur un papier libre daté et signé.

Nom	Prénom	Date de naissance	Ville/Pays de naissance	Adresse	Quote-part (%)
					%
					%
					%
					%
					Total : 100 %

OPTIONS DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT PRIMONIAL SÉRÉNIPIERRE

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS[2] *(si vous avez moins de 75 ans et plus de 18 ans)*

☐ **OUI** *(option payante)* ☐ **NON** *(par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée)*
Par dérogation à la Notice, cette garantie n'est pas possible en cas de co-adhésion.

GARANTIE D'UN CAPITAL COMPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL[2] *(si vous avez moins de 75 ans et plus de 18 ans)*

☐ **OUI** *(option payante)* ☐ **NON** *(par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée)*
Par dérogation à la Notice, cette garantie n'est pas possible en cas de co-adhésion.

VALEUR DE RACHAT DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT PRIMONIAL SÉRÉNIPIERRE[2]

La valeur de rachat de l'adhésion est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.
Compte tenu du caractère multisupport du contrat, de la garantie optionnelle complémentaire en cas de décès et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat de l'adhérent. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

SUPPORTS EN EUROS

Pour un versement réalisé sur le(s) fonds en euros à capital garanti, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point **3** de le Notice.
À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros. Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion, ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Complétez la colonne 1 du tableau suivant : • (A) : part du versement initial brut versée sur le(s) fonds en euros, exprimée en euros
• (B) : part du versement initial net versée sur le(s) fonds en euros, exprimée en euros

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	(A) = ____________ €	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Cumul des primes nettes	(B) = ____________ €	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)
Valeurs minimales garanties	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de l'adhésion.

SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).
Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts, avec sélection de la garantie d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel : 100 x (1 – 1,09 %) = 98,9100 UC.
La valeur de rachat de l'UC en euros au terme de la première année est donc de 98,9100 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre.
À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts. Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion.

Complétez la colonne 1 du tableau suivant : • (C) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte, exprimée en euros
• (D) : part du versement initial net versée sur les unités de compte, exprimée en euros

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	(C) = ____________ €	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)
Cumul des primes nettes	(D) = ____________ €	= (D)	= (D)	= (D)	= (D)	= (D)	= (D)	= (D)
Nb d'UC minimal garanti	98,9100	97,8319	96,7655	95,7108	94,6675	93,6356	92,6150	91,6055

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de l'adhésion.
Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.
Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DÉCLARATIONS DE(S) L'ADHÉRENT(S) / INFORMATIONS (2)

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu et pris connaissance de la Notice (Réf. 3761-5) comprenant la liste des unités de compte de référence, des "Informations de votre assureur" et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, dans la note détaillée ou, selon le support, dans son annexe complémentaire de présentation.
Je(nous) reconnais(sons) également avoir été informé(e)(s) du fait que, contrairement aux fonds en euros à capital garanti, les unités de compte en actions ou de toute autre nature ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'(es) adhérent(s) au contrat. Les performances de ces unités de compte en actions ou de toute nature doivent donc être analysées sur plusieurs années.
J'accepte (nous acceptons) d'être informé(e)(s) de la conclusion de mon(notre) contrat par remise d'une lettre recommandée sous forme électronique.
Je(nous) suis(sommes) informé(e)(s) pouvoir renoncer à la présente adhésion pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle je(nous) suis(sommes) informé(e)(s) de la conclusion du contrat Primonial SéréniPierre matérialisée par la réception du certificat d'adhésion. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'adresse suivante : Suravenir - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 BREST CEDEX 9.
Elle peut être faite suivant le modèle ci-après : *"Je (nous) soussigné(e)(s) (nom, prénom et adresse de(des) l'adhérent(s)) déclare(ons) renoncer à l'adhésion au contrat Primonial SéréniPierre que j'ai (nous avons) signée le (________) et vous prie(ions) de bien vouloir me(nous) rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Je(nous) reconnais(sons) également être informé(e)(s) que toutes les garanties, dont la garantie décès, cessent à la date de réception par Suravenir de la lettre de renonciation". Date et signature(s).*
L'enregistrement de la présente demande est confirmé par un certificat d'adhésion. S'il ne vous était pas parvenu dans un délai d'un mois, nous vous remercions d'en informer Suravenir.
☐ Je(nous) demande(ons) l'exécution immédiate de mon(notre) contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance.
Les informations recueillies dans le présent acte, ainsi que toutes les informations saisies à son occasion ou extraites d'informations déjà fournies sont nécessaires au traitement du dossier de l'adhérent. À défaut, l'adhésion ne peut être réalisée ou les informations complètement traitées. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure à la société Suravenir ou (et) à ses mandataires que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004.

LE PRÉSENT BULLETIN ET L'ENSEMBLE DE SES ANNEXES VALENT PROPOSITION D'ASSURANCE

(1) La co-adhésion n'est possible que pour les couples mariés sous un régime de communauté.
(2) Se reporter au document "Comment remplir votre bulletin d'adhésion ?"
(3) Cette option est incompatible avec l'option "Rachats partiels programmés".
(4) Votre premier versement aura lieu le mois suivant la validation de votre demande. Si vous dotez le contrat de l'option "Rééquilibrage automatique", la date des versements programmés doit être obligatoirement positionnée le 1er ou le 8 du mois.
(5) Se reporter à la Présentation des supports d'investissement de la Notice ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, aux notes détaillées ou, selon le support, à l'annexe complémentaire de présentation, remis à l'adhérent lors de l'adhésion ou lors d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et disponibles auprès de votre intermédiaire.
(6) Si vous dotez le contrat de versements programmés et de l'option "Rééquilibrage automatique", et si les versements programmés s'effectuent sur au moins un support d'investissement présent dans l'option, le montant des versements versés sur ce support sera pris en compte lors des échéances de l'option et pourra provoquer un (des) arbitrage(s).

Fait en trois exemplaires à : ________________, le ____________

Signature de l'adhérent
précédée de la mention
"Lu et approuvé"

Signature du co-adhérent
précédée de la mention
"Lu et approuvé"

RÉFÉRENCE DISTRIBUTEUR : 1 2 1 5 0 7 2	Nom, prénom : ______________
PARTENAIRE : ☐ non ☐ oui - *Nom, prénom* ______________	Signature :
CODE STRUCTURE : ⊔⊔⊔	

Réf. : 3762-5 (01/2015) - 3/3

SURAVENIR

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital entièrement libéré de 400 000 000 euros.
RCS Brest 330 033 127.
Société mixte régie par le Code des assurances soumise
au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
(ACPR - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9).

Siège social :
232 rue Général Paulet
BP 103
29802 Brest Cedex 9

LE COLLÈGE DU PATRIMOINE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
66 avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris

PRIMONIAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 173 680 euros.
484 304 696 RCS Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine.
Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF,
Courtier en assurance, Mandataire non exclusif en opérations de banque
et en services de paiement inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 148.
Transaction sur immeubles et fonds de commerces, carte professionnelle n° T11651
délivrée par la Préfecture de Police de Paris conférant le statut d'Agent Immobilier ;
garantie par Zurich Insurance PLC - 112 avenue de Wagram - 75017 Paris.

Siège social :
15/19 avenue de Suffren
75007 Paris
Téléphone : 01 44 21 70 00
Télécopie : 01 44 21 71 23
www.primonial.com

Adresse postale :
19 avenue de Suffren
CS 90741
75345 Paris Cedex 07

Réf. : Primonial Assurance - BA - Primonial SéréniPierre - 3762-5 (01/2015)

Document strictement confidentiel réalisé le __/__/____

SYNTHÈSE PATRIMONIALE PERSONNE PHYSIQUE

ASSURANCE VIE CAPITALISATION / SCPI / INSTRUMENTS FINANCIERS EN NOMINATIF PUR

PARTENARIAT EXTERNE

MARS 2014

Les informations sont recueillies en application des articles l.561-5 et l.561-6 du Code monétaire et financier liés à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

1 • IDENTIFICATION (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE OPÉRATION)

Votre situation personnelle

VOUS ❑ MONSIEUR ❑ MADAME ❑ MADEMOISELLE
NOM :
PRÉNOM(S) :
NOM DE JEUNE FILLE :
NÉ(E) LE : NATIONALITÉ :

VOTRE CONJOINT ❑ MONSIEUR ❑ MADAME ❑ MADEMOISELLE
NOM :
PRÉNOM(S) :
NOM DE JEUNE FILLE :
NÉ(E) LE : NATIONALITÉ :

2 • ORIGINE DES FONDS ET OBJET DE L'OPÉRATION (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE OPÉRATION)

Origine des fonds

❑ **HÉRITAGE,** ORIGINE :
❑ **RÉALISATION D'ACTIFS,** LESQUELS ? :
❑ **RACHAT DE CONTRAT,** ÉTABLISSEMENT :
❑ **CRÉDIT,** ÉTABLISSEMENT :
❑ **DONATION** (JOINDRE UN JUSTIFICATIF DÈS LE 1ER EURO)
❑ **AUTRE** (JUSTIFICATIONS) :
NATURE DU JUSTIFICATIF :
LE MONTANT DE L'OPÉRATION EST-IL COHÉRENT AVEC LA SITUATION DU SOUSCRIPTEUR ? ❑ OUI ❑ NON

❑ **HÉRITAGE,** ORIGINE :
❑ **RÉALISATION D'ACTIFS,** LESQUELS ? :
❑ **RACHAT DE CONTRAT,** ÉTABLISSEMENT :
❑ **CRÉDIT,** ÉTABLISSEMENT :
❑ **DONATION** (JOINDRE UN JUSTIFICATIF DÈS LE 1ER EURO)
❑ **AUTRE** (JUSTIFICATIONS) :
NATURE DU JUSTIFICATIF :
LE MONTANT DE L'OPÉRATION EST-IL COHÉRENT AVEC LA SITUATION DU SOUSCRIPTEUR ? ❑ OUI ❑ NON

Objet de l'opération

❑ **VALORISATION DE CAPITAL** ❑ **CONSTITUTION DE CAPITAL** ❑ **RECHERCHE DE REVENUS**
❑ **NANTISSEMENT** ❑ **TRANSMISSION PATRIMONIALE**
❑ **AUTRE** (À PRÉCISER SI NÉCESSAIRE DANS UNE NOTICE DISTINCTE) :

❑ **VALORISATION DE CAPITAL** ❑ **CONSTITUTION DE CAPITAL** ❑ **RECHERCHE DE REVENUS**
❑ **NANTISSEMENT** ❑ **TRANSMISSION PATRIMONIALE**
❑ **AUTRE** (À PRÉCISER SI NÉCESSAIRE DANS UNE NOTICE DISTINCTE) :

3 • VOTRE SITUATION PATRIMONIALE ACTUELLE (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT LORS DE LA PREMIERE SOUSCRIPTION OU SI VOTRE SITUATION PATRIMONIALE A CONNU DES MODIFICATIONS)

PROFESSION PRÉCISE :
(ou ancienne profession si retraité(e))
CSP : **SECTEUR D'ACTIVITÉ :**
(Voir classification au verso)

PROFESSION PRÉCISE :
(ou ancienne profession si retraité(e))
CSP : **SECTEUR D'ACTIVITÉ :**
(Voir classification au verso)

SITUATION DE FAMILLE :
MARIÉ(E) SOUS LE RÉGIME : ❑ PARTICIPATION AUX ACQUETS ❑ COMMUNAUTÉ LÉGALE ❑ COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE ❑ SÉPARATION DE BIENS
AUTRES : ❑ PACSÉ(E) ❑ CÉLIBATAIRE ❑ DIVORCÉ(E) ❑ VEUF/VEUVE ❑ VIE MARITALE **Autre(s) cas :** ❑ MINEUR(E) ❑ ÉMANCIPÉ(E)
RÉSIDENCE FISCALE : ❑ FRANCE ❑ AUTRE *(Précisez)* :

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE
EXERCEZ-VOUS OU AVEZ-VOUS EXERCÉ DEPUIS MOINS D'UN AN UNE FONCTION POLITIQUE, JURIDICTIONNELLE OU ADMINISTRATIVE IMPORTANTE ?
(Voir la liste des fonctions en annexe)
• **VOUS :** ❑ NON ❑ OUI - QUELLE FONCTION ? DANS QUEL PAYS ?
• **VOTRE CONJOINT :** ❑ NON ❑ OUI - QUELLE FONCTION ? DANS QUEL PAYS ?

UNE PERSONNE DE VOTRE FAMILLE OU DE VOTRE ENTOURAGE EXERCE-T-ELLE OU A-T-ELLE EXERCÉ AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS UNE FONCTION POLITIQUE, JURIDICTIONNELLE OU ADMINISTRATIVE IMPORTANTE ? *(Voir la liste des fonctions en annexe)*
❑ NON ❑ OUI - QUELLE FONCTION ? DANS QUEL PAYS ?
QUEL EST LE LIEN AVEC L'INVESTISSEUR OU SON REPRÉSENTANT :

ESTIMATION GLOBALE DE VOTRE PATRIMOINE : ❑ < 100 K€ ❑ DE 101 À 200 K€ ❑ DE 201 À 450 K€ ❑ DE 451 À 750 K€ ❑ DE 751 À 1000 K€ ❑ DE 1001 À 3000 K€ ❑ > 3000 K€

LA RÉPARTITION DE VOTRE PATRIMOINE (en %) :
❑ ACTIFS IMMOBILIERS : RÉSIDENCE DE JOUISSANCE %
IMMOBILIER D'INVESTISSEMENT (HORS SCPI) %
❑ ACTIFS FINANCIERS : %
(Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, contrat de capitalisation, PEE, SCPI...)
PROPORTION DE VOS ACTIFS FINANCIERS INVESTIS EN ACTIONS : ❑ MOINS DE 10 % ❑ ENTRE 10 % ET 25 % ❑ ENTRE 25 % ET 50 % ❑ PLUS DE 50 %
❑ LIQUIDITÉS : %
(Livrets, PEL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant...)
❑ ACTIFS PROFESSIONNELS : %

REVENUS ANNUELS DE VOTRE FOYER FISCAL : ❑ < 45 K€ ❑ ENTRE 46 ET 75 K€ ❑ ENTRE 76 ET 150 K€ ❑ > 150 K€
REVENUS PROFESSIONNELS (OU PENSIONS) ANNUELS : € REVENUS LOCATIFS ANNUELS : €
REVENUS DE VALEURS MOBILIÈRES ANNUELS : €
QUEL EST LE MONTANT GLOBAL DES MENSUALITÉS DE VOS ENGAGEMENTS FINANCIERS (TOUS CRÉDITS CONFONDUS) : €
VOTRE TAUX MOYEN D'IMPOSITION (INDIQUÉ SUR VOTRE AVIS D'IMPOSITION) : % IMPOSITION À L'ISF ? ❑ OUI ❑ NON

■ Je reconnais que ce document a été établi sur la base d'informations que j'ai communiquées à mon conseiller et que celles-ci sont exactes à la date de la signature ci-dessous.
Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par Primonial, responsable de traitement et par ses prestataires / sous-traitants. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires /sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires.
Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés en écrivant à Primonial, 15/19 avenue de Suffren 75007 Paris ou par mail à conformite@primonial.fr. En outre, vous êtes informé que Primonial met en oeuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès aux données recueillies par l'application des articles L.561-5 à L.561-23 du Code monétaire et financier s'exerce auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (article L.561-45 du Code monétaire et financier).

Nom, prénom du CGP

Références Primonial

Signature du CGP	Signature du souscripteur/adhérent	Signature du co-souscripteur/co-adhérent

Fait le : À :

Annexe

Liste des catégories socioprofessionnelles détaillées Niveau 3 *(Source INSEE)*

11 Agriculteurs sur petite exploitation
12 Agriculteurs sur moyenne exploitation
13 Agriculteurs sur grande exploitation
21 Artisans
22 Commerçants et assimilés
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 Professions libérales
33 Cadres de la fonction publique
34 Professeurs, professions scientifiques
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 Clergé, religieux
45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 Techniciens
48 Contremaîtres, agents de maîtrise
52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
53 Policiers et militaires
54 Employés administratifs d'entreprise
55 Employés de commerce
56 Personnels des services directs aux particuliers
62 Ouvriers qualifiés de type industriel
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
64 Chauffeurs
65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 Ouvriers agricoles
71 Anciens agriculteurs exploitants
72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74 Anciens cadres
75 Anciennes professions intermédiaires
77 Anciens employés
78 Anciens ouvriers
81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83 Militaires du contingent
84 Élèves, étudiants
85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

Personnes politiquement exposées et fonctions politiques juridictionnelles ou administratives

Les clients qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, l'une des fonctions suivantes, pour le compte d'une autre état :

- Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ;
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ;
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ;
- Membre d'une cour des comptes ;
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ;
- Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ;
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ;
- Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

Y compris les membres directs de leur famille :

- Le conjoint ou le concubin notoire ;
- Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ;
- En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

Ou les personnes connues pour leur être étroitement associées :

- Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec ce client ;
- Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec ce client.

Réf : Synthèse Patrimoniale - Partenariat Externe - PP - **DC01401** - 01032014



RAPPORT CONFIDENTIEL LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Formulaire à compléter dans les cas suivants accompagné d'un justificatif pour les * (liste indicative au dos)

Pour les souscriptions / investissements / remboursement d'avance	En cas de retraits / rachats / avances
- Versement d'un montant égal ou supérieur à 150 K€ en 1 fois ou sur 12 mois (60K€ pour les SCPI Pierre Plus)* - Versement d'un montant égal ou supérieur à 30 K€ si le client est sans revenu d'activité (hors retraité)* - dès le 1er euro pour un remboursement d'avance (justificatif à partir de 75 000 euros)*, - dès le 1er euro pour tout paiement par virement, ou opération financée à crédit*, - dès le 1er euro pour une opération en provenance ou financée depuis l'étranger*, - dès le 1er euro pour tout paiement par un tiers (y compris chèque de banque ou de compagnie d'assurance)*, - dès le 1er euro pour toute souscription par une société civile ou de portefeuille*, - dès le 1er euro pour toute opération atypique ou présentant un caractère inhabituel, - dès le 1er euro pour toute opération réalisée par un non-résident* - au 1er euro pour toute opération que vous souhaitez porter à notre connaissance n'entrant pas dans les cas précités et présentant un caractère inhabituel ou atypique (opération spécifique, sans justification économique, forte activité….)	- renonciation - dès le 1er euro pour toute opération à destination de l'étranger - Retrait ou rachat supérieur ou égal à 50 000 euros, - avance supérieure ou égale à 150 000 euros - virement ou chèque en faveur de tiers supérieur ou égal à 8 000€ - rachat supérieur ou égal à 500 000 euros (joindre un justificatif probant: détails au verso)

SOUSCRIPTEUR(S)

Nom(s) : ………………………… Prénom(s) : ………………………… Du représentant si personne morale et raison sociale : …………………………

Pour toute souscription, joindre une photocopie de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité

DESCRIPTION DE L'OPERATION

MONTANT DE OU DES OPERATIONS : …………………………

Si plusieurs opérations, indiquer le nombre, les montants et les produits / comptes concernés : …………………………

En cas de paiement par un tiers ou à destination d'un tiers, quel est le lien avec le souscripteur ? : …………………………

En cas de rachat, quelle est la destination des fonds :

☐ Achat d'actifs mobiliers (types - établissement) : …………………………

☐ Achat d'actifs immobiliers – lesquels ? : …………………………

☐ Autre (justifications) : …………………………

Autres cas : notez les éléments complémentaires importants : …………………………

Nom du conseiller : ………………………… Signature du conseiller :

Fait à : ………………………… le …………………………

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS

DE LA PROVENANCE DES FONDS

Provenance des fonds	Justificatif à joindre	Information devant apparaître sur le justificatif
Donation	- Acte de donation - Déclaration 2735 de don manuel - Imprimé Cerfa 11278*04	Nom du donateur, lien avec le souscripteur, date de la donation, montant (correspondant au montant à justifier)
Epargne/Placements	- Relevé de portefeuille - Relevé de situation du contrat - Quittance de règlement du contrat - Ordre de mouvements d'actions	Date de placement, durée de détention, n° du compte ou du contrat, nom de l'établissement conservateur, montant (correspondant au montant à justifier)
Héritage	- Acte notarié de la succession - Attestation du notaire	Date du décès, nom de la personne décédée, lieu du décès, nom du bénéficiaire, montant de l'héritage (correspondant au montant à justifier)
Prime exceptionnelle	- Fiche de paie - Lettre de licenciement - Solde de tout compte - Levée d'option	Date de versement de la prime
Distribution de dividendes	- Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable	Nom du bénéficiaire, la date, le montant (correspondant au montant à justifier)
Vente d'un bien immobilier	- Acte de vente - Attestation du notaire	Date de la vente, objet de la vente, prix de la vente, origine des fonds ayant financé le bien
Vente de société	- Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
Vente de société cotée	- Avis de l'AMF - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
Gains aux jeux	Copie du chèque de la Française des Jeux ou du PMU	
Autres cas	Toute pièce probante (émanant d'une administration ou d'un établissement financier) permettant de justifier de l'origine des fonds	

Destination des fonds : quelques exemples

Achat de biens immobiliers	Promesse d'achat, attestation du notaire, si VEFA (appel de fonds)
Travaux	Devis, facture
Besoin de Trésorerie (Personne Morale)	Attestation du DAF ou expert-comptable + bilan n-1
Distribution de dividendes (Personne Morale)	Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veuillez compléter les champs marqués **

Nom / Prénom(s)* : ______________________________
Nom / Prénom(s) du débiteur

Adresse* : ______________________________
Numéro et nom de la rue

|__|__|__|__|__| ______________________________
Code postal *Ville*

____
Pays

Coordonnées du compte* : |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : SURAVENIR

Identifiant Créancier SEPA (I.C.S) : FR37ZZZ263184

Adresse : 232 rue Général Paulet
29802 Brest cedex 9
France

Type de paiement* : ☐ Paiement récurrent / répétitif (1)
☐ Paiement ponctuel (2)

Signé à* : ______________________ **le* :** |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__|
Lieu *Date*

Signature(s)* :
Veuillez signer ici

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Versements programmés pour les contrats Vie et Cotisations périodiques pour les contrats Prévoyance et les contrats Emprunteurs.
(2) Versement exceptionnel pour les contrats Vie et Cotisation unique pour les contrats Prévoyance.

À retourner à : SURAVENIR - 232 RUE GÉNÉRAL PAULET - 29802 BREST CEDEX 9.